



Appel à Projets

L'engagement des patients et du public dans l'organisation des services de santé, l'élaboration des politiques publiques et la recherche sur la santé humaine

Contexte

L'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS porte une Plateforme SHS Santé financée par le MESRI. Son ambition est de développer, au service de la recherche en sciences humaines et sociales dans toutes ses composantes disciplinaires, une action scientifique consacrée à la santé humaine.

L'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS collabore, pour le développement de cette action, avec des établissements membres du Campus Condorcet – l'Ined, l'EPHE, l'EHESS, l'Université de Sorbonne Paris Nord – mais aussi extérieurs au Campus, l'EHESP et le Cnam.

Si le projet est centré sur les sciences humaines et sociales de la santé, il est porté par une intention de développer leurs interfaces avec d'autres sciences, en particulier les sciences biomédicales, la santé publique, les sciences de l'ingénieur et les sciences de l'information.

Installée dans l'Hôtel à projets du Campus Condorcet, l'action se déroule sur une période de 24 mois à partir de la rentrée universitaire 2020-2021.

Trois thématiques structurent cette action scientifique :

- Engagement des patients et du public dans l'organisation des services de santé en un sens large, incluant les services de soin, les dispositifs médico-sociaux et de prévention en santé, l'élaboration des politiques publiques et la recherche.
- Effets des mutations et transitions structurelles, notamment environnementales, climatiques, démographiques, sur la santé humaine.
- Analyse de la décision publique et de ses acteurs, à différentes échelles du territoire national et à l'échelle internationale.

Périmètre de l'Appel à projets

L'appel à projets porte sur la thématique 1 : *L'engagement des patients et du public dans l'organisation des services de santé, l'élaboration des politiques publiques et la recherche.*

Cette thématique s'inscrit dans une structuration de la recherche en sciences humaines et sociales de la santé qui s'est déployée depuis plusieurs décennies. Les sciences humaines et sociales ont, en effet, suivi, voire accompagné, les transformations du regard sur les enjeux de santé. De nombreux acteurs de la société ont investi les questions de santé, de soin et d'expérimentation à partir de la fin des années 1960, en lien avec les enjeux d'*empowerment*. Leur action a conduit à certaines réformes juridiques, à l'institution de lieux de réflexion éthique, et donné une large place au débat public sur la santé humaine, la recherche médicale et le soin ou encore le système de santé, et ce, dans un contexte de chronicisation des

pathologies, d'augmentation et de diversification des formes de dépendance (vieillesse, situations de handicap, etc.), d'épidémies à l'échelle globale ou de situations de crise qui défient, pour un temps au moins, les capacités de prise en charge.

Une telle thématique doit notamment permettre de développer des projets en prise avec le territoire de la Seine-Saint-Denis et les acteurs locaux de santé, directs ou indirects (par exemple, les écoles) - comme sur la problématique du recours et de la continuité des soins ou sur des parcours de soin complexes pour des publics très variés. Cette thématique porte aussi un questionnement sur la manière dont les résultats de la recherche peuvent être partagés et, en amont, sur la co-élaboration des questions de recherche dans des démarches participatives. L'enjeu contemporain de « littérature » en santé et de la démocratie épistémique peut être également abordé, tout comme celui de la frontière entre recherche et soin, mise à mal dans certaines formes de prévention, de diagnostic ou de traitement fondées sur des innovations technologiques/médicamenteuses, où les patients sont aussi sujets d'une expérimentation.

Candidature à l'appel à projets : critères d'éligibilité, modalités

Toutes les disciplines SHS sont concernées.

Le projet doit être porté par un personnel scientifique permanent, affecté dans une unité du CNRS et/ou du Cnam, de l'EHESP, de l'Ined, l'EPHE, l'EHESS, l'Université de Sorbonne Paris Nord.

L'apport en connaissances et sur les usages ou les effets pratiques de celles-ci, ainsi que l'attention portée à la diffusion de celles-ci sur un plan académique, mais aussi extra-académique, seront particulièrement considérés.

La demande budgétaire, sur 12 mois maximum, ne doit pas excéder 12000 €. Elle ne peut concerner que des dépenses de mission/fonctionnement/équipement/prestations de service en lien avec le projet (les demandes d'équipement informatique standard ou de bureautique ne seront pas prises en compte). Aucun CDD, salaire de doctorant ou post-doctorant ne pourra être financé.

L'accord de la direction d'unité du porteur ou de la porteuse est requis et obligatoire. Aucun frais de gestion ne pourra être prélevé.

Les projets sont évalués par le Copil de la plateforme.*

Les lauréats et les lauréates seront individuellement contactés à l'issue de l'arbitrage.

* Ce Copil est composé d'un représentant du Cnam, du CNRS, de l'EHESS, de l'EHESP, de l'Ined, de l'EPHE et de l'Université de Sorbonne Paris Nord.

Un rapport scientifique et financier sera demandé au porteur ou à la porteuse du projet à la fin de l'année académique 2021-2022.

Elle ou il s'engage par ailleurs à présenter son travail en cours lors d'une journée d'étude publique à mi-parcours et d'un colloque scientifique à la fin de l'année académique 2021-2022 organisés au sein de la plateforme SHS Santé.

Il sera également proposé aux porteurs de projet de réfléchir conjointement à une opération de médiation scientifique, qui pourra prendre la forme (par exemple) d'une exposition et, le cas échéant, en lien avec les travaux menés dans la thématique 3 de la plateforme SHS Santé.

Pour la journée d'étude, le colloque et cette opération de médiation, un budget dédié sera disponible au sein de la plateforme, indépendamment des dotations versées aux projets retenus.

Il sera demandé aux lauréates et lauréats de mentionner le financement obtenu (Ce projet a obtenu le soutien financier de la plateforme SHS Santé, <https://inshs.cnrs.fr/fr/recherche>) dans toute production scientifique et de la déposer systématiquement dans l'archive ouverte HAL.

Soumettre une proposition dans le cadre de cet appel à projet

La proposition doit être soumise sur papier libre (5 pages max. bibliographie comprise).

Elle doit présenter les points suivants :

- Projet scientifique - question de recherche, état de l'art, champ(s) disciplinaire(s)
- Méthodologie
- Collaborations engagées (y compris avec des acteurs extra-académiques)
- Actions de recherche envisagées

Les propositions peuvent venir en complément d'un projet déjà financé dans la mesure où la proposition constitue, pour ce projet, un apport scientifique supplémentaire.

Date limite de transmission : 21 mai 2021

Adresse de dépôt: nicolas.claudon@cnrs-dir.fr